

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D144

Séance du 25 février 2010 - Convocation du 18 février 2010

Compte rendu affiché le 5 février 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme BROSSARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Ouverture d'une ligne budgétaire

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie (pour éviter notamment de recourir à l'emprunt pour de simples besoins ponctuels ou dans l'attente d'encaissements de subventions ou d'autres recettes), il est proposé l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le contrat proposé avec la Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000.00 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : T4M + marge de 0.60 point
- Commission : néant
- Frais de Gestion : 240.00 €
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif,
- VU le projet de contrat présenté,
- **APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est pour un an avec les caractéristiques ci-dessus,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 février 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2010
- Publication ou affichage le 03/03/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mars 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.